

# L'enseignant

De l'académie de

**Conseiller Principal d'Education**



## 2002...2005...2008, périodes d'interrogations pour les CPE et la « vie scolaire ».

***Nous ne nous en laisserons pas conter...***

Entre 2002 et 2008, les politiques gouvernementales successives ont fait peser sur l'éducation nationale le prix fort. Luc Ferry, De Robien puis Darcos, missionnés par un pouvoir revanchard, s'acharnent sur la bête et taillent dans le vif.

Entre 2002 et 2008 de lourdes réformes ont changé progressivement les statuts et les conditions de service, ainsi que les rapports de force avec notre hiérarchie.

L'évaluation de ces réformes fait apparaître significativement, une dégradation du service des personnels et les élèves comme les adultes qui les encadrent, en souffrent.

Luc Ferry a cru bon, de régler le problème de surcoût de la vie scolaire en liquidant les MI-SE. Leur remplacement par les assistants d'éducation a créé un statut qui ne permet plus d'assurer avec la même efficacité, l'ascenseur social. N'ayons pas la mémoire courte, nous en avons tous bénéficié. Aujourd'hui le statut dégradé des AED permet-il cette construction de nouvelles générations d'enseignants et CPE avec la même équité?

Actuellement c'est donc, plus souvent, l'instabilité, l'inconnue de l'avenir qui règne chez ces personnels. Avec les assistants, les élèves et les CPE en sont les premiers touchés.

Aujourd'hui, c'est l'abandon de la priorité à l'éducation au profit des « comptes » qui est décidé.

Ces aussi des attaques répétées du ministère sur le paritarisme qu'il faut sans cesse contrer comme par exemple ; avec la note de service du mouvement des personnels 2009 dans laquelle l'administration cherche à réduire le contrôle des élus sur le mouvement inter et intra (en donnant un plus grand pouvoir des recteurs sur les barèmes) :

Avec les élus du SE-UNSA réagissez :

- **Donnez le 2 décembre 2008 une nouvelle force à l'engagement des élus du personnel en votant massivement**
- **En portant votre suffrage sur les listes du SE-UNSA**

La présence du SE-UNSA chez les CPE n'est pas le fruit du hasard ou d'un opportunisme électoral sans lendemain. Notre progression continue est due à un travail de fond pour la sauvegarde et l'amélioration du métier et notre préoccupation à aider et défendre les collègues. Depuis près de vingt cinq ans nous luttons et portons un projet engageant les CPE vers les missions éducatives et pédagogiques. Les élus du SE-UNSA, suivent les CPE depuis des années sur les mouvements, le métier, les conditions de travail, les promotions, la notation, la formation, etc... Ils continueront avec enthousiasme entre 2008 et 2011 à vous épauler devant les difficultés rencontrées dans vos fonctions.

Michel Martinet

Délégué national du SE-UNSA pour les personnels d'éducation



2008

- 1 - **Edito**
- 2 - **2005-2008 : Ce qui a été gagné**
- 3 - **2005-2008 : Ce qu'il ne fallait pas perdre**  
- **2008 : Les principaux points de friction**
- 4 - **Décembre 2008 : L'action continue**

L'enseignant

Publication spéciale  
Conseiller principal d'éducation

Branche personnels  
d'éducation  
Tel : 01 44 39 23 49  
Fax : 01 44 39 23 63

Mél :

[michel.martinet@se-unsa.org](mailto:michel.martinet@se-unsa.org)

Web : [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

## 2005-2008 : Ce qui a été gagné

### Feu le rapport Thélot. :



Cela semble lointain, mais le boulet était passé près.

Rappelons-nous cette proposition, de choix, par le chef d'établissement du « CPE le plus méritant » pour « conduire » ses pairs au sein d'une équipe « vie scolaire modernisée ».

Cette tentative de proposition pour notre corps avait révélé certaines résurgences négatives sur notre statut de la part de certains chefs d'établissements, qui le considère « trop protecteur, trop orienté ».

Un responsable d'Indépendance et direction indiquait alors clairement, que dans le projet de statut de l'équipe de direction souhaitée par son syndicat les CPE y étaient tout à fait inscrits. Il précisait un peu plus loin « *mais eux ne le veulent catégoriquement pas, d'ailleurs leur RTT a été calculée par rapport à celle des enseignants et non celle de l'administration. Je crois qu'il y a là un vrai problème de positionnement de la fonction de CPE et les relations avec le chef d'établissement s'en ressentent quelquefois* » indiquait ce responsable. Il reste d'actualité donc d'affirmer les fondamentaux de nos missions et notre besoin de reconnaissance et d'autonomie.

### L'application de la RTT des CPE : du mieux !



Cette affirmation est elle juste ?

Question pertinente et réponse difficile. Certains CPE vont réagir et dire que non car ils subissent des pressions, des tracasseries. Mais une majorité des collègues arrive en 2008, soit après six années d'existence, à faire respecter le texte signé en 2002.

Bien sur, chaque rentrée constitue un moment fort des emplois du temps et de la validation de nos services. Les appels sont nombreux car la circulaire reste fragile et reste confrontée à des tentatives d'interprétations. L'arrivée d'un nouveau chef peut remettre en question des acquis durement gagnés.

Il reste, que l'application des 35 heures est inscrite dans la loi. Elle a fait l'objet de réponses claires dans un jeu de questions réponses au parlement en 2003. L'accompagnement éducatif par exemple ne doit pas être un sujet de remise en cause du temps de travail. Il est basé sur le volontariat et ne s'impose pas.

Pour tout problèmes de conditions de travail nous avons des réponses, n'hésitez pas à contacter vos sections locales du SE-UNSA.



### Les vacances des CPE pour l'accompagnement éducatif

Le taux horaire de ces actions (hors temps de travail) sera valorisé. C'est un mieux financier pour les collègues intéressés. Nous avons dénoncé depuis longtemps la faible rémunération de ces vacances (quelques soient leurs objectifs) et déconseillé de les accepter. Devant la lenteur à réaliser la promesse ministérielle, le SE-UNSA début octobre, a décidé de réagir en demandant une audience. Notre intervention a porté ses fruits avec la parution prochaine d'un texte. A suivre.

#### Rappel des ratios Hors classe réajustés 2007-2008

	2007	2008
PE	1,15 %	1,60 %
Certifiés.	5,37 %	6,20 %
Agrégés	5,70 %	6,20 %
CPE	2,53 %	3,88 % +58%
PEPS	5,70%	6,10 %
PLP	5,86 %	6,10 %

### L'amélioration des ratios d'accès à la Hors Classe.



Les CPE dans ce domaine subissaient une vraie injustice avec un ratio très faible.

En 2008 ce ratio, après une pression constante du syndicat auprès du ministère, a été significativement relevé de **2,52% à 3,88%** (ce qui constitue, le réajustement le plus élevé pour les promotions 2008 tous corps confondus). C'est aussi une victoire pour le SE-UNSA car son message à été entendu.

Il en découle, 288 promotions au lieu de 182 en 2007 avec une progression de + 58%, ce n'est pas négligeable.

Mais c'est insuffisant car il manque encore 3% de ratio à récupérer (pour aller vers 6% et s'aligner sur les enseignants). Nous allons nous employer en 2008-2009 à réduire l'écart une nouvelle fois.

Les promotions à la hors classe sont bénéfiques à tous dès le début de carrière, pourquoi ?

Le mécanisme est simple ; plus le volume du passage de grade est conséquent, plus les échelons du sommet de la classe normale se vident rapidement, permettant aux échelons suivants de prétendre au changement de grade à leur tour.

Un ratio de 6% « solderait » chez nous, rapidement le 11<sup>e</sup> échelon et même une grande partie du 10<sup>e</sup>. Rappelons-nous, que gravir ces échelons est actuellement très long. Autre avantage : une fois dans la Hors Classe, l'avancement est automatique et n'est plus assujéti à l'appréciation du chef d'établissement. C'est appréciable.

**C'est pourquoi, au cours de notre prochain mandat nous continuerons à mettre le « paquet » sur les ratios HC.**

Nous rappelons qu'à terme le SE-UNSA souhaite la disparition du grade « hors classe » avec un rééchelonnement en une seule grille et un seul grade.



## 2005-2008 : Ce qu'il ne fallait pas perdre

### Formation des CPE au coté des enseignants ; un enjeu pour la survie.

→ Lorsqu'il a été question en 2005 du rattachement des IUFM aux universités, les CPE pouvaient être marginalisés. **Exister** dans le futur projet de formation au coté des enseignants constituait de fait un enjeu primordial pour la pérennité du métier. Dans le premier projet nous avons perçu au SE-UNSA un manque inquiétant ; les CPE n'y figuraient pas. Cette absence ou cet oubli pouvait être un premier pas dans un engrenage excluant les CPE de l'équipe éducative au coté des enseignants, voir plus. Indépendamment de nos positions sur cette réforme, il était indispensable de déposer un amendement au conseil supérieur de l'éducation du 14 décembre 2006, demandant la réintégration des CPE. Ce qui fut fait par notre seule organisation et gagné au CSE. Avec cet amendement, notre syndicat est allé au bout de sa démarche en dénonçant l'inacceptable mais aussi en se donnant les moyens de l'éviter « cet inacceptable ». Suivra en 2008, l'annonce d'une refonte complète du niveau de recrutement des enseignants et des CPE. Affaire à suivre.

### La présence des CPE dans le conseil pédagogique, indispensable pour notre existence!

→ *Surveillant général ou conseiller principal d'éducation ?*

Tel était le questionnement avec l'installation du conseil pédagogique. Si l'institution nous intégrait de plein droit dans ce conseil important pour le fonctionnement pédagogique et pour l'échange des idées, alors nous gardions et renforçons notre « appellation contrôlée » de CPE. Dans le cas contraire, à nous la surveillance des couloirs au moment où se débattaient les grandes lignes du projet pédagogique de notre établissement. Etre dans le conseil pédagogique, au prix de quelques réunions évidemment, c'était d'abord affirmer notre existence et la qualité de nos missions ainsi que le renforcement des acquis du décret du 11 octobre 89 qui nous « associe aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation... ». Les syndicats de chefs d'établissements avaient d'ailleurs pressenti l'importance de ce positionnement car ils ne souhaitaient pas notre présence dans ce conseil, ne la jugeant pas appropriée. Le SNPDEN s'est finalement abstenu face à la pression de notre amendement en CSE. L'inspection générale à travers le rapport de Mme Matringe y était favorable, écrivant (1), « dans pratiquement tous les conseils, un CPE au moins a participé aux travaux, de nombreux thèmes traitent d'ailleurs de la vie scolaire (...) Leur présence prévue explicitement par la loi a été considérée comme nécessaire dès le stade expérimental. Pour ou contre, ce conseil est inscrit dans la loi, pour nous il était impensable par les temps qui courent et dangereux d'en être exclu.

(1) Mme Matringe le conseil pédagogique dans les EPLE- Rapport de juin 2005

## 2008 : Les principaux points de friction

**Rappel**

### → La baisse drastique des recrutements

Depuis 2003, des centaines d'emplois de CPE manquent. C'est inquiétant pour le renouvellement des équipes et l'accueil et la prise en charge des élèves et particulièrement des plus fragiles. La politique budgétaire de 2008-2009 qui taille dans le vif des personnels de l'éducation nationale ne présage rien de bon. Avec une perte nette de plus de 200 départs du corps non compensés en 2008, le premier service touché est celui du remplacement. Le recours aux non titulaires redémarre de plus belle depuis deux ans.

→ Notre demande de formation pour l'accueil des jeunes en situation de handicap n'est pas répercutée avec sérieux. On nous écoute, on nous comprend mais rien de vraiment concret n'est réellement engagé dans notre formation continue.

Nous pourrions espérer pour les futur CPE, une amorce, avec la présence dans le projet de référentiel de la nécessité d'un champ de connaissances reconnu sur « l'accueil des élèves handicapés ».

### Evolution des places aux concours de CPE.

CPE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Externe	470	500	600	600	380	415	200	200	200
Interne	140	100	55	55	55	55	20		
Réservé	210	165	193	140	55	40	0		
3ème voie			70	70	35				
Examen Pro				(51)	(32)	(21)			
<b>TOTAL</b>	<b>820</b>	<b>765</b>	<b>918</b>	<b>865</b>	<b>525</b>	<b>510</b>	<b>241</b>	<b>200</b>	<b>200</b>



## 2008 : Les principaux points de friction : suite

### ➔ Les nouvelles difficultés des équipes vie scolaire

#### ➔ Le nouveau concours de CPE en préparation (à master 2) :

Un premier projet a été présenté. Le SE-UNSA est dans les discussions et fera part avec vigueur de ses observations. Des points importants de la circulaire de 82 ne sont pas approfondis. La référence à notre mission de « conseil » par exemple ne figure pas. Le choix des jurys (pas de CPE) est inconcevable. Rien n'est encore arrêté.

Depuis la création des assistants d'éducation les témoignages sont nombreux, presque unanimes pour décrire les difficultés à stabiliser ces équipes, les conditions de travail sont trop lourdes, les personnels s'épuisent vite, sans perspectives d'amélioration de carrière (absence de temps disponible pour parfaire des études ou une formation), ils abandonnent plus vite ou cherchent un lieu de travail plus approprié. L'inégalité entre établissement est encore plus grande qu'avec les MI-SE (zones rurales, zone difficile,...). L'accompagnement éducatif généralisé, les dotations revues à la baisse, risquent encore d'alourdir la gestion des assistants d'éducation.

## Elections professionnelles du 2 Décembre 2008 : L'action

### *Ce que le SE-UNSA revendique...pour les CPE*

- **La reconnaissance définitive de la spécificité des CPE dans le système éducatif Français**
- **Renforcer nos compétences en matières éducative et pédagogique,**
  - Grace à une formation initiale s'appuyant sur un référentiel de qualité, identifiant bien nos missions spécifiques,
  - Grace à la formation continue sur le temps de travail, et le développement des bassins de formation, véritables lieux d'échange des pratiques.
- ✓ **Un mouvement facilité par un barème stable, simplifié, plus juste, encadré nationalement,**
  - ✓ des remplacements assurés par des TZR avec des conditions d'exercice adaptées (respect des statuts et de la personne, valorisation des contraintes),
  - ✓ le respect du temps partiel pour tous et leur compensation intégrale.
- **De meilleures conditions de travail :**
  - ✓ Un CPE au minimum dans chaque établissement, 2 dans les gros collèges et à terme 1 CPE pour 10 divisions
  - ✓ Un CPE de plus dans tout établissement ayant un internat
  - ✓ Un abaissement horaire à 30 heures dans l'établissement incluant l'ensemble des tâches éducatives et pédagogiques s'inscrivant dans la réduction à 35h des horaires de travail
  - ✓ Une meilleure reconnaissance des conditions de travail pour les CPE en ZEP, établissements « ambitions réussites », indemnité valorisée, allègements horaires, ...
  - ✓ Une reconnaissance des conditions de travail pour les TZR (indemnités, frais de déplacement)
- **Une revalorisation légitime grâce à :**
  - ✓ Un passage accru à la hors classe pour permettre à tous d'atteindre l'indice terminal des CPE (782), et sa transformation à terme pour ouvrir l'accès à une échelle de rémunération comparable à celle des agrégés pour tous les corps qui ne peuvent actuellement déboucher sur une agrégation (indice 822).
- **Une égale reconnaissance passant par :**
  - ✓ Le rattrapage de l'indemnité CPE au niveau de l'ISOE
  - ✓ La création d'un corps d'inspection propre aux CPE et l'accès des CPE au corps d'inspection

**S'OPPOSER**  
*et proposer !*

**SYNDIQUEZ-VOUS !  
ADHEREZ, FAITES ADHERER  
AU SYNDICAT DES ENSEIGNANTS-UNSA**

SE-UNSA  
33 bis rue de Carros  
33074 Bordeaux Cedex  
05 57 59 00 20  
[ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

